

CONVOCAATION DU CONSEIL CONJOINT COMMUNE-CPAS

Première convocation

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Conformément l'article L1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et l'article 26bis de la Loi organique des CPAS, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui se tiendra **le mardi 20 février 2024 à 19.30H** à la salle du Conseil de l'Administration communale (Rue de la Station, 27).

Ordre du jour

Séance publique

1. Rapport sur les synergies Commune-CPAS – Année 2023

Le Directeur général f.f.,


François PAERMENTIER

Par le Collège,



Le Bourgmestre,


Henri CHRISTOPHE

La Directrice générale f.f.,


Vanessa DELBOUILLE

Par le Conseil de l'Action sociale,

Le Président,


Marc PATERKA